

Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 371 de l'Assemblée sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe (Londres, 22 septembre 1981)

Légende: Le 22 septembre 1981, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet un projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 371 de l'Assemblée sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe. Le document, dont la version originale est britannique, fait l'objet de nombreuses propositions d'amendements de la part des diverses délégations notamment française et allemande. Les points débattus portent, entre autres, sur la situation résultant de l'invasion soviétique en Afghanistan, sur la résolution du différend israélo-arabe et du conflit Iran-Irak, la question pétrolière ainsi que sur les relations de l'UEO avec les États du Golfe. Le projet de réponse du Conseil insiste particulièrement sur l'importance du maintien et du renforcement de la stabilité dans la région du Golfe.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 371 sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe. Londres: 22.09.1981. WPM (81) 23/1. 7 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1981, 01/06/1981-29/04/1983. File 202.413.999.13. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_371_de_l_assemblee_sur_l_evolution_de_la_situation_dans_la_region_du_golfe_et_la_securite_de_l_europe_londres_22_septembre_1981-fr-92d6b94a-bc27-4869-8ff2-094be1cf6ef3.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Original français/anglais

WPM (81) 23/1

22 septembre 1981

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 371
sur l'évolution de la situation dans la région
du Golfe et la sécurité de l'Europe
(Doc. C (81) 96)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse à la recommandation No 371 sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe.

Ce texte, établi à la réunion du groupe de travail du 18 septembre 1981 sur la base du document WPM (81) 23, sera examiné lors de la prochaine réunion du groupe, le lundi 28 septembre à 15 heures.


9, Grosvenor Place
Londres, S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 371

: 1. Le Conseil note que l'invasion soviétique en Afghanistan
: a eu un effet préjudiciable sur les relations internationales.
: Il est conscient des menaces qui pèsent sur la stabilité de la
: région dont le Golfe fait partie et qui se sont manifestées au
: cours des deux dernières années. Il est résolu à s'opposer à
: toute tentative de l'Union soviétique d'exploiter la situation.
: Dans ce contexte, il continue de déplorer l'occupation de
: l'Afghanistan par des troupes soviétiques. Il estime, sur ce point,
: que tant l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général
: que le Conseil Européen et l'organisation de la Conférence Islamique
: ont un rôle important à jouer en vue de promouvoir une solution
: politique conforme aux résolutions de l'Assemblée Générale des
: Nations Unies des 14 janvier et 20 novembre 1980. Le Conseil
: permanent de l'U.E.O. ne peut également que rappeler les récentes
: propositions avancées par le Conseil Européen, telles qu'elles ont
: été exprimées dans sa Déclaration du 30 juin 1981. Ces propositions
: lui paraissaient en effet de nature à montrer la voie à un règlement
: politique de ce problème. Pour leur part, les gouvernements de
: l'U.E.O. attendent de l'Union soviétique qu'elle apporte une
: réponse positive et constructive à cette initiative. Ils
: réitèrent leur appel au retrait immédiat de toutes les troupes

.../...

soviétiques d'Afghanistan et demandent à toutes les parties d'oeuvrer à un règlement pacifique qui permettrait à l'Afghanistan de retrouver son statut traditionnel d'Etat indépendant et non aligné.

2. [Le Conseil réaffirme son soutien [au mouvement de résistance et]⁽¹⁾ au peuple afghans, qui s'efforce de rétablir l'indépendance de leur pays. L'opposition du peuple afghan à l'invasion soviétique a été démontrée par l'accroissement des actions de résistance dans presque toutes les provinces du pays et par la continuation de l'exode des réfugiés afghans (qui sont maintenant plus de 2 millions) au Pakistan et en Iran.]⁽²⁾

OU

[Le Conseil considère comme un des éléments majeurs de la situation en Afghanistan l'existence d'un mouvement de dimension nationale de résistance à l'intervention soviétique et à l'installation d'un régime vassal à Kaboul.]⁽³⁾

3. [Afin de contrecarrer les effets déstabilisateurs de l'invasion soviétique de l'Afghanistan]⁽⁴⁾ il est impératif, de l'avis du Conseil, que les Etats apportent également une aide

.../...

-
- (1) La délégation allemande propose de supprimer ces mots.
(2) Version originale britannique.
(3) Version proposée par la délégation française.
(4) La délégation allemande propose d'ajouter ce membre de phrase.

économique au Pakistan pour contribuer à pourvoir aux besoins des réfugiés afghans. Les Etats membres de l'U.E.O. approuvent et admirent la générosité et l'humanité dont a fait preuve le Pakistan en accueillant un si grand nombre de réfugiés. [Le Conseil reconnaît que le Pakistan a le droit de s'équiper pour assurer sa légitime défense.](1)

4. [Les Etats du Golfe ont clairement reconnu le danger que représente l'invasion soviétique de l'Afghanistan, qu'ils ont condamnée sans équivoque. Ils ont également reconnu la menace contre leur stabilité provenant d'autres sources.](1) L'Arabie saoudite, le Koweït, Bahrein, le Qatar, les Emirats arabes unis et l'Oman ont créé récemment le Conseil de coopération du Golfe, afin de développer leur coopération dans de nombreux domaines.

.../...

(1) La délégation française propose de supprimer ce passage.

Les pays d'Europe, soucieux [de maintenir et de renforcer]⁽¹⁾
OU [du maintien de]⁽²⁾ la stabilité dans la région du Golfe, ont
noté la volonté des Etats du Golfe de coopérer entre eux sans
demander d'appui extérieur. Ils accueillent donc chaleureusement
la création du Conseil de coopération du Golfe [dont ils
espèrent qu'il renforcera la stabilité de la région].⁽³⁾ [Les
pays d'Europe n'ont [ni la capacité ni l'intention]⁽¹⁾ OU
[pas la moindre intention]⁽²⁾ d'intervenir dans les affaires
intérieures des Etats du Golfe et espèrent que l'Union soviétique
fera preuve d'un pareil souci pour l'intégrité et l'indépendance
de tous les Etats riverains du Golfe].⁽⁴⁾ Les Etats membres de
l'U.E.O. reconnaissent la nécessité de contacts [politiques
continus et étroits entre l'Europe et les Etats du Golfe. Il y
a eu un nombre croissant de visites à un niveau élevé entre les
deux régions, et les pays d'Europe attachent]⁽¹⁾ OU [de toute
nature continus et étroits entre l'Europe et les Etats du Golfe,
ainsi qu'en témoigne le nombre croissant de visites à un
niveau élevé entre les deux régions. Les pays d'Europe attachent
d'ailleurs]⁽⁵⁾ une grande importance à la poursuite des contacts
dans le cadre d'institutions telles que le dialogue Euro-arabe.

.../...

-
- (1) Version originale britannique.
(2) Version proposée par la délégation néerlandaise.
(3) La délégation néerlandaise propose d'ajouter ce
membre de phrase.
(4) La délégation française propose de supprimer
cette phrase.
(5) Version amendée par la délégation belge.

La plus grande contribution que l'Europe puisse apporter à la stabilité du Golfe est la poursuite des efforts du Conseil européen pour résoudre le différend israélo-arabe, [dont le problème palestinien est le noyau et]⁽¹⁾ qui demeure le principal sujet de préoccupation de tous les Etats arabes du Golfe.

5. Le Conseil se félicite des efforts effectués par la Conférence islamique, le représentant spécial du Secrétaire des Nations unies et le mouvement des pays non alignés pour résoudre le conflit entre l'Iran et l'Irak. Le Conseil s'empressera d'appuyer toute mesure qui paraîtrait susceptible de pouvoir mettre fin aux hostilités et qui pourrait recevoir l'approbation internationale nécessaire. [Le Conseil rappelle que dès le 23 septembre 1980, au lendemain même de l'escalade du conflit entre l'Iran et l'Irak, les Ministres des Affaires étrangères des Neuf réunis à New York ont, dans une déclaration consacrée au conflit, rappelé l'importance capitale que revêt pour la Communauté internationale toute entière la liberté de navigation dans le Golfe, à laquelle il est impératif de ne porter aucune atteinte,]⁽²⁾

.../...

(1) La délégation belge propose d'ajouter ce membre de phrase.

(2) La délégation belge propose d'ajouter cette phrase.

6. Les Etats membres de l'U.E.O. ont à coeur de faire tout ce qu'ils peuvent pour maintenir et renforcer la stabilité dans la région du Golfe. Ils ont condamné dans le passé [les actes agressifs au Moyen-Orient et continueront de le faire]⁽¹⁾ OU [et continueront à condamner tout acte agressif au Moyen-Orient.]⁽²⁾

7. En raison des fortes augmentations du prix du pétrole au cours des quelques dernières années, les pays de l'U.E.O. sont tous soucieux d'oeuvrer à la réduction de la consommation d'énergie, par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie. Une concertation régulière a déjà été instaurée avec les gouvernements des autres Etats placés devant la même nécessité. Tous les pays consommateurs de pétrole ont intérêt à ce que le marché mondial de l'énergie soit stable. En ce qui concerne les producteurs du Golfe, le Conseil note que certains d'entre eux ont réduit sensiblement leur production de pétrole.

(1) Version originale britannique.

(2) Version proposée par la délégation italienne.